

Date de convocation : 10/12/2020

Date d'affichage : 10/12/2020

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 57

Votants : 57 + 22 pouvoirs : Monsieur Denis QUESNAY à Monsieur Antoine DECLERCQ, Monsieur Marc PETIT à Madame Françoise BOUDIN, Monsieur Pascal CAPRON à Madame Sandrine DIOLOGENT, Monsieur Guy AUGER à Monsieur Dominique LAPLACE, Monsieur Albert HATCHUEL à Madame Catherine HEMERYCK, Madame Agnès VICENTINI à Monsieur Olivier BUREAUX, Madame Malvina NEVEU à Madame Sandrine DIOLOGENT, Monsieur Alain DEPREAUX à Monsieur Sébastien DURAME, Monsieur Jean-Christophe DALLE à Madame Josette AVENEL, Monsieur Sébastien BRUNNEVAL à Madame Séverine LEMOINE, Madame Christine CRESSANT à Madame Marie-Christine LEVAVASSEUR, Madame Corinne MIMRAN à Monsieur Olivier BUREAUX, Madame Charline FRANCOIS à Madame Blandine DAS, Monsieur Joseph MAUSSION à Madame Aline MOREL, Monsieur Loïc BOUSSARD à Monsieur Philippe GOSSE, Monsieur Christophe LEROY à Madame Josette AVENEL, Monsieur Stéphane MASSE à Monsieur Etienne DELARUE, Monsieur François ROGER à Monsieur Jacques LAGNEL, Monsieur Arnaud DUBOIS à Monsieur Jean-Marie TABESSE, Monsieur Michel VANDERPLAETSEN à Monsieur Christian SURONNE, Monsieur Edouard LEFORESTIER à Madame Monique HOUSSAYE, Monsieur Arnaud ADAM à Monsieur Dominique LAPLACE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 18 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le dix-huit décembre à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunie à la salle des fêtes de Val de Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

N°20201409-2.1

NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S
ADAM Arnaud	Pvr	DORE Sophie	P	LEROND Éric	P
AUGER Guy	Pvr	DUBOIS Arnaud	Pvr	LEROY Christophe	Pvr
AVENEL Josette	P	DUBOSC Emmanuel	P	LESUEUR Claudine	A
BARTHELEMY Isabelle	A	DUBUS Fabrice	P	LETELLIER Norbert	S
BEAUCAMP Marie-France	P	DUCLOS Jean-François	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	P	DUPUIS Henri	P	MASSE Stéphane	Pvr
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	E	DUPUY Caroline	A	MALVAULT Claudine	P
BLOC Jean-François	S	DURAME Sébastien	P	MAUSSION Joseph	Pvr
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	P	MIMRAN Corinne	Pvr
BOUDIN Françoise	P	FAUVEL Denis	A	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	Pvr	FRANCOIS Charline	Pvr	NEVEU Malvina	Pvr
BRUNNEVAL Sébastien	Pvr	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	P	PAILLARD Loïc	P
CAHARD Christelle	A	GRINDEL Stéphane	P	PAUMIER Gilles	P
CALAIS Thérèse	P	GRIZARD Vincent	P	PETIT Marc	Pvr
CAPRON Pascal	Pvr	HALBOURG Olivier	P	PIT Claude	P
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	Pvr	POTEL Paul	S
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	Pvr
CLET Christian	A	HERICHER Franck	P	RAILLOT Marinette	P
COLE Sabrina	A	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	P
COLOMBEL Christophe	A	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	P
CORNIERE Jean-Luc	P	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	E
COTTEREAU Chantal	P	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	Pvr
CRESSANT Christine	Pvr	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	P
DALLE Jean-Christophe	Pvr	LE VERDIER Guy	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DAS Blandine	P	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	P	LEBRET Jean-Claude	A	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	E	LECONTE Olivier	A	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	Pvr
DELAUNAY Myriam	P	LEFEBVRE Philippe	A	VEGAS Robert	P
DEPREAUX Alain	Pvr	LEFORESTIER Nicolas	A	VICENTINI Agnès	Pvr
DIOLOGENT Sandrine	P	LEFORESTIER Edouard	Pvr		
		LEMOINE Séverine	P		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068634-20201218-20201409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

20201409- Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val de Saône

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L.101-1 et suivants, L.153-31, L.153-36 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terroir de Caux issue de la fusion des communautés de communes, des Trois Rivières, de Saône et Vienne, de Varenne et Scie et de l'extension aux communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus
Vu la délibération du 12 juin 2017 emportant compétence du Plan Local d'Urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales,
Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2016 modifié portant création de la Communauté de Communes Terroir de Caux,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val de Saône approuvé le 9 décembre 2013,
Vu l'arrêté prescrivant la Mise en Compatibilité du PLU de Val de Saône en date du 12 juin 2020,
Vu l'arrêté de mise à l'enquête publique de la Mise en Compatibilité du PLU de Val de Saône en date du 5 août 2020,
Vu les observations et conclusions du Commissaire-enquêteur,

Un projet d'implantation d'une nouvelle station d'épuration à boues activées en continuité de la station existante, à Val de Saône, présentant un caractère d'intérêt général, a fait l'objet d'une déclaration de projet.
Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Val de Saône ne sont pas compatibles avec la réalisation de ce projet.
En vertu de l'article L153-54 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme de Val de Saône doit être mis en compatibilité.

Le projet de Mise en Compatibilité a fait l'objet d'un examen conjoint le 4 février 2020. Les personnes publiques associées qui se sont exprimées ont émis un avis favorable.

Par arrêté en date du 5 août 2020, Monsieur le Président a prescrit l'enquête publique relative au projet de Mise en Compatibilité, laquelle s'est déroulée du 31 août 2020 au 30 septembre 2020.

Lors de cette enquête, le projet de modification du PLU a fait l'objet d'observations qui ont été reprises dans le rapport du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de Mise en Compatibilité du PLU.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'approuver la Mise en Compatibilité du PLU,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val de Saône,
- **PROCEDE** à un affichage en mairie de Val de Saône et au siège de la communauté de communes à Bacqueville en Caux et de faire paraître une mention dans deux journaux locaux,
- **METTE** à disposition le dossier de modification à la mairie de Val de Saône,

Le Président
Olivier BUREAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20201218-20201409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

